

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3791

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Lung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3791**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin est l'axe nord-sud majeur du quartier du Carré de Soie.

Il est prévu de reprendre sa partie centrale dans le cadre de la valorisation de ce nouveau quartier et des secteurs supports d'une centralité de proximité, valorisation attendue entre quartier existant et quartier en devenir (proximité du secteur TASE, qui représente, à court terme, un des principaux secteurs de développement du Carré de Soie).

Le périmètre du réaménagement concerne le tronçon situé entre l'avenue du Bataillon Carmagnole Liberté et la rue Pierre Corneille, carrefours non compris, soit un linéaire de 360 mètres et également inclus le parking Joseph Blein.

L'opération a pour objet de valoriser l'avenue Roger Salengro, support d'une centralité de proximité, en cohérence avec le grand projet urbain Carré de Soie.

Au-delà de cet objectif général, les objectifs particuliers poursuivis par cette opération sont les suivants :

- conforter l'axe à l'échelle du projet urbain du Carré de Soie,
- rendre cohérent et lisible l'identité de l'axe,
- valoriser et reconstituer le patrimoine arboré,
- faciliter l'accessibilité piétonne,
- sécuriser les abords du groupe scolaire,
- apaiser la circulation automobile,
- soutenir l'attractivité des commerces de proximité,
- renforcer l'articulation avec les équipements publics,
- prendre en compte les enjeux du développement durable.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014 dans le cadre de la politique : faire de l'environnement un moteur de développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, faciliter les échanges entre les différents pôles urbains (axe C 12).

Par délibération n° 2011-2281 du Conseil du 27 juin 2011, une individualisation partielle d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° OP09O2440 pour un montant de 100 000 €. Elle doit permettre notamment la réalisation des études.

Par ailleurs, ce projet est identifié dans le plan d'action du grand projet de Ville (GPV) Vaulx en Velin et fait l'objet d'un financement au titre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Par délibération n° 2013-3461 du Conseil du 14 janvier 2013, la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) a été approuvée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Vaulx en Velin.

En préalable de l'enfouissement des réseaux et des travaux de voirie, il est prévu des travaux d'assainissement avec le renforcement du réseau unitaire (remplacement d'une canalisation de diamètre 600 mm par une canalisation de diamètre 800 mm sur 250 mètres environ).

Afin de poursuivre le processus opérationnel, le Conseil de communauté est saisi pour une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux d'assainissement d'un montant estimé à 187 000 € HT.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement serait le suivant : 187 000 € HT en 2013.

Une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme sera demandée ultérieurement pour la réalisation des travaux de voirie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 187 000 € HT en dépenses sur l'opération n° 2P09O2440 à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant : 187 000 € HT en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour l'opération n° 0P09O2440 et 187 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement pour l'opération n° 2P09O2440.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.